

Les échos *de la* **Bejone**

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Janvier 2017 - n° 23



Le bourg



sommaire

Infos pratiques	2 et 24
Edito	3
Vie communale	
Comptes-rendus de conseils municipaux	4 à 10
Les travaux - Compostage	11
Défense Incendie	12
L'AH Toupie et petite enfance	12
Embellissement - Fleurissement	13
Infos Calitom	13
Commémorations en 2016	14
Réunion publique du 8 décembre 2016	15
Commerces et services	15
Actualités	16 à 18
Petites histoires	19
Vie associative	20 à 23

Directeur de la publication :
Patrice Boutenègre

Réalisation :
Georgia Shriane, Claude Marsaud,
Jacques Bely, Pierre Chambon, Patrice Boutenègre

Impression : Imprimerie Mediaprint
en 250 ex

LA MAIRIE :

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h
Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94
E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (Tél. : 05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors communes. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-communes.

LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.
Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.
Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.
Levée des boîtes (en semaine) : Le bourg : 9h
Les Mas : 9h
L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02
Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19
Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h, mercredi 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, samedi 9h à 12h et 14h à 18h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

Pour les familles intéressées par le CLSH de Rivières : CDC au 05 45 63 00 01 et CLSH de Montembœuf : AAEP au 09 60 13 13 51.

GARDERIE SCOLAIRE À SAINT-ADJUTORY :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus dedans. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

ADMR Service à la personne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez notre référent communal, Francis PRECIGOUT au 05 45 62 12 24.

édito



L'année 2016 vient de s'achever. L'aménagement de la RD 162 dans le bourg s'est terminé fin novembre avec les plantations autour de la place de la salle des fêtes. Je tiens à remercier les entreprises ETPM, SCOPTA, les jardins de l'Angoumois et le cabinet ERI pour le travail accompli. Après une petite année de perturbation, nous retrouvons le calme habituel de notre bourg. Les retours de cet aménagement sont très positifs. J'espère que vous en pensez de même. Une inauguration sera faite au printemps.

De nombreux travaux en régie ont été réalisés. Le parking du cimetière est opérationnel depuis fin octobre. Le détail est dans le bulletin dans la rubrique travaux.

Nous avons travaillé sur la couverture incendie. Désormais le bourg et le village « Les Mas » disposent de dispositifs incendie. Je remercie l'établissement Chambon, la tuilerie Lascoux, Messieurs et Mme Delage qui ont signé une convention de mise à disposition de leurs réserves d'eau. La prochaine étape pour 2017-2018 sera la couverture des villages d'Etampes et de l'Epardelière. La législation ayant changé dernièrement, nous ne disposons pas encore du retour du SDIS de la Charente.

Le club de football dispose depuis novembre 2016 d'un nouvel éclairage. Cette installation a été intégralement offerte par la société ETPM qui a réalisé l'enfouissement des réseaux avant l'aménagement du bourg. Un grand merci à ETPM et plus particulièrement à M. Phelippeau qui a tenu son engagement. Une réalisation de la sorte a un coût entre 5 000 et 7 000 euros. Nos footballeurs pourront ainsi s'entraîner dans de meilleures conditions. Je tiens également à remercier l'ensemble des bénévoles des associations de notre commune : le comité d'animation, la chasse, le RAB mais aussi les associations intercommunales comme l'AAEP, l'ADMR, les parents d'élèves, le club des aînés... pour leur dévouement. Merci à eux de faire rayonner notre commune.

Nous n'avons pas encore programmé les travaux de 2017, mais je peux vous annoncer dès à présent que nous continuerons à faire des travaux en interne comme la réfection des huisseries bois de la salle des fêtes, la teinte extérieure du multiple rural, le changement des boiseries de la buvette du stade.

Au niveau national, le 1^{er} semestre 2017 verra des changements notables avec l'élection présidentielle et dans la foulée les élections législatives. Au niveau de notre territoire, la nouvelle communauté de communes « La Rochefoucauld-Porte du Périgord », fusion de « Bandiat-Tardoire » et « Seuil Charente Périgord » est effective depuis le 1^{er} janvier. L'élection du nouvel exécutif se déroulera courant janvier. Au niveau communal, pas d'inquiétudes à avoir, la loi NOTRe n'a aucun impact direct sur le conseil municipal.

Je suis ravi de vous annoncer de nouveaux services sur notre commune. Marie CHAMBON ouvre son cabinet d'infirmière, 16 route de Montembœuf. Depuis août dernier, Mme MELON propose ses services en coiffure le mardi, place de la salle des fêtes.

A partir de mi-janvier, une plate-forme pour le dépôt de déchets verts vient d'être mise en service avec Yvrac-et-Malleyrand. Elle est située route d'Yvrac en remontant juste après le pont de la Bellone sur votre droite. Merci de bien vouloir vous rapprocher de la mairie pour connaître les modalités d'accès.

Une bonne nouvelle, une amélioration sensible de la couverture du numérique devrait arriver courant du 1^{er} semestre 2017 pour le bourg et ses environs. De plus, le Département a proposé lors d'une réunion à Montbron un déploiement du très haut débit en Charente avec l'appui des communautés de communes. Une décision devrait être prise pour une couverture de l'ensemble de notre nouvelle CdC en tout fibré. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des évolutions de ce dossier sensible et pour moi de priorité absolue pour notre commune.

Un mât de mesure de vent a été posé en juin 2016 juste derrière le village de Russas. Il est situé sur la commune de Chasseneuil, mais est vraiment limitrophe à St-Adjutory et Taponnat. Quelques habitants de notre commune s'inquiètent de l'implantation d'éoliennes sur ce secteur. Je tiens à vous signaler qu'à aucun moment les conseils municipaux de St-Adjutory et Taponnat n'ont été informés de cette décision d'implantation d'un mât de mesure. Présent lors de la réunion publique qui s'est déroulée à Chasseneuil le 22 novembre, j'ai bien perçu le mal-être de certaines personnes à l'annonce d'implantation d'éoliennes. Lors du dernier conseil municipal du 15 décembre, malgré le démarchage d'une entreprise d'éolien sur notre commune, j'ai annoncé que ce sujet ne sera pas abordé dans les mois ou années prochaines. Le rôle d'un Maire, d'un conseil municipal est de fédérer au mieux dans sa commune. Ce sujet est trop sensible et anxiogène.

La cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 15 janvier, je serai honoré de votre présence.

En ce début de nouvelle année, je tiens à vous souhaiter à vous et vos proches, une excellente année 2017, qu'elle vous apporte la santé, le bonheur, l'épanouissement personnel et professionnel. Que 2017 soit synonyme de paix sur notre territoire mais aussi dans le monde entier.

Bien à vous.

Votre maire,
Patrice Boutenègre

Comptes rendus des séances du conseil municipal

9 JUIN 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, BELY, CHAMBON, SHRIANE, FURGALSKA, CHATEAU, GUEDON, HUBERT, DAMBIER, BONNIN, BARRIBAUD.

Secrétaire de séance : M. DAMBIER

Approbation du compte-rendu du 12/05/16 à l'unanimité. M. le Maire propose de rajouter une délibération pour le vote du plan de lutte contre le frelon asiatique. Accord à l'unanimité.

Délibération sur la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, par courrier, notifié en date du 13 mai 2016, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de l'Argentor Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Cellettes-Villognon-Fontenille-Saint-Groux, de la Vallée de l'Or et du Transon, des Régions d'Aunac, de Montembœuf et de Saint-Claud. Il rappelle que ce projet de fusion est prévu au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et qu'en application de l'article 40 de la loi NOTRe, les conseils municipaux des communes membres des syndicats inclus dans le projet de fusion sont amenés à délibérer dans un délai de 75 jours, à réception de la notification de l'arrêté de projet de périmètre du nouveau syndicat. Il rappelle qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. M. le Maire donne lecture de l'arrêté et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de périmètre pour un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de l'Argentor Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Cellettes Villognon-Fontenille-Saint-Groux, de la Vallée de l'Or et du Transon, des Régions d'Aunac, de Montembœuf et de Saint-Claud comme énoncé dans l'arrêté.

Délibération sur la fusion des CDC Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, par courrier, notifié en date du 13 mai 2016, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes résultant de la fusion des communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord. Il rappelle que ce projet de fusion est prévu au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et qu'en application de l'article 35 de la loi NOTRe, les conseils municipaux des communes membres des communautés de communes disposent d'un délai de 75 jours pour donner un avis, à réception de la notification de l'arrêté de projet de périmètre du nouveau syndicat. Il rappelle qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. M. le Maire donne lecture de l'arrêté et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de périmètre pour une nouvelle communauté de communes résultant de la fusion des communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord comme énoncé dans l'arrêté.

Subvention voyage scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du Collège de La Rochefoucauld a participé à un voyage à Londres du 6 au 11 mars 2016. La participation familiale est de 337€, la subvention serait de 60 € attribuée à Caroline CHAPUZET.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au Collège Jean ROSTAND de La Rochefoucauld pour la somme de 60 € pour le voyage à Londres.

Plan de lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Département est engagé



depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique. Le Département de la Charente a mis en place chaque année, depuis lors, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires. En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département. La commune adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre et sollicitera ensuite la participation financière du Département conformément au règlement voté le 15 avril 2016 par ce dernier. Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie.

La commune a la charge de vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques, faire intervenir une entreprise de désinsectisation, régler le montant de l'intervention à l'entreprise, solliciter en fin de campagne l'aide financière du Département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques ; de solliciter la participation financière du Département.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le club UALR Volley-Ball organise une journée « jeux olympiques » avec au programme mini course d'orientation, épreuves sportives, pique-nique, le samedi 2 juillet 2016 entre 9h et 18h au sentier de La Bellone.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne participera pas au Label Villes et Villages fleuris départemental vu les travaux d'aménagement dans le bourg.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical du syndicat mixte pour l'équipement touristiques des forêts domaniales de Braconne et

Bois-Blanc a voté contre la demande du Département de se retirer du Syndicat.

M. le Maire propose aux élus de fixer les dates des prochains conseils municipaux pour le dernier semestre de l'année.

La distribution du prochain bulletin « La lettre de la Bellone » aura lieu le samedi 18 juin 2016. Un apéritif sera offert par la municipalité aux administrés des villages « Les mas » et « Pui-meau » suivi pour ceux qui le désirent d'un repas tiré du sac avec les élus.

13 JUILLET 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, BELY, CHAMBON, SHRIANE, CHATEAU, GUEDON, HUBERT, BONNIN, BARRIBAUD.

Absents excusés et pouvoirs :

M. DAMBIER pouvoir à M. HUBERT, M^{me} FURGALSKA pouvoir à M. CHATEAU.

Secrétaire de séance : M^{me} SHRIANE

Approbation du compte-rendu du 09/06/16 à l'unanimité. M. le Maire propose de rajouter une délibération pour intégrer une nouvelle compétence à la CDC Bandiat-Tardoire « Piscine de La Rochefoucauld ». Accord à l'unanimité.

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service Assainissement Collectif sont actuellement de 45,05€ HT pour l'abonnement et de 0,781€ HT par m³ d'eau consommée.

M. le Maire propose une augmentation de 2% de ce tarif à partir du 01/01/2017. L'abonnement serait de 45,95€ HT et la consommation par m³ de 0,797€ HT.

Le forfait instauré pour faible consommation (inférieur ou égal à 20 m³) actuellement de 15,76€ HT serait de 16,08€ HT au 01/01/2017.

Le forfait instauré pour la consommation élevée (supérieur ou égal à 100 m³) actuellement de 78,83€ HT serait de 80,41€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 2% pour

l'abonnement, la consommation par m³, le forfait pour faible consommation et le forfait pour la consommation élevée au 01/01/2017.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. M. le Maire rappelle que le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif était de 1 657,32 € HT soit 1 988,79 € TTC au 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 690,47€ HT soit 2 028,56€ TTC à compter du 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 2%.

Validation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2015 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. M. CHATEAU demande que le service assainissement de Charente Eaux argumente davantage les chiffres inscrits sur le rapport. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

Demande de subvention au titre des amendes de police. Point sur l'avancement des travaux de l'aménagement du bourg

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation de cet aménagement

du Bourg a un montant total de 535 066 € HT soit 642 079,20 € TTC. L'estimation des travaux de la 2^e tranche s'élève à un montant total de 265 817,60 € HT soit 318 981,12 € TTC. Suite à une commission permanente, le Département participe à hauteur de 16,74% de 261 000 HT concernant la 2^e tranche de l'aménagement pour la voirie départementale, le schéma du bâti et les amendes de police pour les écluses de la séquence 3 et 4. Afin de bénéficier des amendes de police, il est nécessaire d'en faire la demande auprès du Conseil Départemental. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Départemental pour les amendes de police et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération pour intégrer une nouvelle compétence à la CDC Bandiat-Tardoire « Piscine de La Rochefoucauld »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion à la CDC Bandiat-Tardoire du 4 juillet le conseil communautaire a décidé que des démarches soient entreprises pour un éventuel transfert de la piscine municipale de La Rochefoucauld à la communauté de communes. Il est rappelé que la piscine de Montbron est déjà communautaire ce qui faciliterait l'harmonisation dans le cadre d'une prochaine fusion. Il est donc conseillé une modification statutaire pour permettre ce transfert avant le 1^{er} janvier 2017. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire et décide d'ajouter en compétences facultatives la « Piscine de La Rochefoucauld » et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une jeune coiffeuse qui

exerce depuis 2007 en salon et souhaite devenir indépendante et itinérante. Elle propose une permanence sur la commune d'une journée par semaine et sollicite un branchement électrique pour raccorder son véhicule. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Delage Fernand a signé le devis avec le SDEG pour faire installer un candélabre au lotissement à l'Epardelière. M. le Maire a donné un avis favorable pour le raccordement au réseau d'éclairage public.

M. le Maire tient à apporter des précisions au Conseil Municipal, suite à plusieurs interrogations de randonneurs et d'administrés, concernant la modification de l'itinéraire du chemin de randonnée au Ménieux. M. Chambon demande que soit détaillée la convention signée le 05/07/2016 entre M. PINTAUD propriétaire du Ménieux, le comité départemental des randonneurs et la commune de Saint-Adjutory. A la demande de M. PINTAUD, pour plus de sécurité et de tranquillité, une déviation de l'itinéraire a été mise en place sur son terrain avoisinant la voie communale. M. le Maire précise que la convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage du public pédestre sur la nouvelle parcelle. Le propriétaire autorise gracieusement le passage du public pédestre. Il s'engage à laisser circuler le public pédestre sur la parcelle B747 lui appartenant, ainsi que les personnes chargées de l'aménagement de l'itinéraire. Le propriétaire s'engage à respecter les aménagements et le balisage réalisés. La présente convention a une durée de deux ans. Par la suite, elle se renouvelle par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant son échéance par lettre recommandée avec accusé de réception. La voie communale du Ménieux n'est en aucun cas privée, elle reste la propriété de la commune.

22 SEPTEMBRE 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, CHAMBON, CHATEAU, HUBERT, BONNIN, BARRIBAUD, DAMBIER.

Absents excusés et pouvoirs :

M. BELY pouvoir à M. BOUTENEGRE ;

M^{me} GUEDON pouvoir à P. HUBERT ;

M^{me} FURGALSKA pouvoir à

M. DAMBIER ; M^{me} SHRIANE pouvoir à M. CHAMBON

Secrétaire de séance : M. BARRIBAUD

Approbation du compte-rendu du 13/07/16 à l'unanimité.

Modification de la répartition du temps de travail au service de l'assainissement collectif des agents techniques

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents techniques effectuent l'entretien de la station d'épuration et qu'il conviendrait de faire supporter au service assainissement collectif la masse salariale au prorata du temps passé chaque semaine à cet entretien soit une moyenne de 8 heures par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer un total de 8 heures hebdomadaires de charges salariales du budget commune vers le budget assainissement collectif.

Validation du rapport du SIAEP de Montembœuf

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de la commune 2015 regroupant les tarifs, la consommation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2015 du SIAEP de Montembœuf sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la commune.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la coiffeuse itinérante connaît un grand succès lors de sa permanence le mardi sur la place de la salle des fêtes. Elle a sollicité un branchement électrique pour raccorder son véhicule. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'attendre encore quelques temps pour établir une convention. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les ateliers d'éveil créés en 2015 sur la commune tous les jeudis vont être reconduits cette année 2016-2017. Jeudi 22 septembre de 9h30 à 12h a eu lieu le premier rassemblement. Treize petits enfants étaient présents. L'AH Toupie a mis à leur disposition toutes sortes de jeux d'éveil. La CDC va renouveler le versement de la subvention qui permettra de financer l'intervention de l'AH Toupie. Accord à l'unanimité pour reconduire et signer la convention.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC Bandiat-Tardoire va acheter une table de pique-nique supplémentaire au sentier de La Bellone suite à la demande de la commune.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de créer une zone de stockage commune de végétaux pour broyage avec la commune d'Yvrac-et-Malleyrand au lieu-dit Chantecaille. Une convention sera signée entre les deux communes. Accord à l'unanimité.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du bourg, devant la maison de chez M. et Mme Delapré ont été installés deux potelets pour plus de sécurité étant donné qu'il n'y a pas de trottoir. Pas de surcoût pour la société SCOPTA en charge des travaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la section « Los Vironaires » de l'association AAEP souhaiterait reconduire les cours de danses traditionnelles les mardis tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Adjutory de 20h à 22h à partir de septembre. Accord à l'unanimité pour reconduire et signer la convention.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADMR a envoyé un courrier à toutes les municipalités les informant des postes à pourvoir. Si toutefois vous connaissez dans votre entourage des personnes susceptibles de correspondre à un poste d'aide à domicile, veuillez vous rapprocher de la mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Delage Fernand a commencé les travaux de voirie au lotissement à l'Epardelière et que le SDEG installera un candélabre à la charge du propriétaire. Comme convenu, lors du prochain conseil municipal, la rétrocession du chemin à la commune sera mis à l'ordre du jour sous condition de finalisation des travaux par M. Delage.

M. Chambon expose au Conseil Municipal qu'une course de vélos est organisée par le club de Rivières tous les ans à Saint-Adjutory, sauf cette année à cause des travaux de l'aménagement du Bourg. En 2017, il demande la possibilité d'accueillir à nouveau cette course en mettant à disposition la salle des fêtes et en offrant des lots. La date est à consolider. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bely souhaiterait que les agents soient d'astreinte en cas d'in-

tempéries sur la commune afin de dégager les chemins et les voies communales si besoin. A réfléchir.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point sur les finances sera fait au prochain Conseil Municipal d'octobre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission communication aura lieu sur octobre afin de préparer le bulletin du 2^e semestre.

M. le Maire donne au Conseil Municipal les prochaines dates des élections présidentielles 23 avril et 07 mai 2017 et législatives 11 juin et 18 juin 2017 et demande à tous les conseillers de bien vouloir réfléchir aux permanences selon les disponibilités de chacun.

20 OCTOBRE 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, BELY, CHAMBON, SHRIANE, CHATEAU, HUBERT, BONNIN, GUEDON, BARRIBAUD, FURGALSKA.

Absent excusé et pouvoir : M. DAMBIER
pouvoir à M. HUBERT

Secrétaire de séance : M^{me} GUEDON

Approbation du compte-rendu du 22/09/16 à l'unanimité.

Adhésion au service ADS de la nouvelle Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes et conformément à l'article 134 de la loi ALUR qui prévoit que les communes compétentes en matière d'application du droit des sols (ADS) ne bénéficieront plus de la mise à disposition de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour reprendre au 1^{er} janvier 2017 l'instruction ADS. Il convient de rappeler que la compétence pour délivrer les actes d'urbanisme reste de la responsabilité du Maire.

Dans le cas d'un service mutualisé à l'échelon communautaire, l'EPCI doit être habilité à organiser cette instruction et à conventionner avec les communes. C'est sur une base contractuelle que doivent s'organiser les rapports entre la commune et l'EPCI, pour définir les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes, et les montants de participation financière.

Le principe de financement du service mutualisé du droit des sols a été acté selon les modalités suivantes :

- Une contribution financière selon le nombre d'habitant fixée à 2,5 € par habitant (part fixe),

- Une contribution financière appliquée selon le nombre d'actes enregistrés (part variable).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'adhésion de la commune au service mutualisé, valide les modalités de participation financière composées d'une part fixe à hauteur de 2,5 € par habitant et une part variable à l'acte pour bénéficier du service, autorise le Maire à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Répartition des sièges des délégués au sein de la future Communauté de Communes

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'adoption par le Préfet de Charente du schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de communes de Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord. Dans ce cadre, il importe également de délibérer sur la répartition des sièges avant le 15 décembre 2016, de convenir d'un accord amiable, prenant en compte notamment le critère de la population. Chaque commune dispose au moins d'un siège, la communauté de communes Bandiat-Tardoire perd 6 sièges au sein de la future CDC. M. le Maire propose la répartition des sièges suivante : délégué titulaire M. le Maire et le délégué suppléant M. Bely, 1^{er} adjoint. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des sièges proposée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer la répartition des sièges avec pour délégué titulaire M. le Maire et pour délégué suppléant M. Bely, 1^{er} adjoint.

Modifications statutaires de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire avant fusion

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de communes de Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord, il convient de procéder à un toilettage et une convergence des statuts des deux communautés en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2017. Considé-

rant la nécessité de transférer les nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe et notamment :

- L'extension de la compétence relative au développement économique par la suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités et les actions de développement économique et l'inscription de deux nouvelles compétences : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

- L'inscription de la compétence relative à la « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » en compétence obligatoire.

- L'inscription d'une nouvelle compétence obligatoire : « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ».

Considérant que conformément à l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes issue de la fusion des deux communautés de communes exercera les compétences exercées par chacune d'entre elles, ce même article prévoit des délais transitoires pour les compétences optionnelles et facultatives. Ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié de la population totale représentant les deux tiers minimum de la population. M. le Maire donne lecture des modifications des statuts.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide des modifications des statuts tels qu'elles ont été présentées en annexes et que cette modification statutaire entre en vigueur au 31 décembre 2016, avant la fusion.

Révision de la taxe d'aménagement

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation a été mise en place en 2011.

Pour la part communale, dans les communes non dotées de PLU ou POS cette taxe peut être instituée par délibération du Conseil Municipal.

La taxe d'aménagement est appliquée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est basée sur la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations.

La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement en fonction du type de travaux.

Le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé entre 1% et 5%. En 2015, le taux voté était de 1,3%. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou sur une éventuelle hausse du taux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 1,3% à partir du 1^{er} janvier 2017.

Bilan budgétaire au 30 septembre 2016

M. le Maire présente au Conseil Municipal la situation budgétaire par chapitre au 30 septembre 2016 : il en expose les dépenses engagées et les recettes perçues. Avec les recettes qui doivent être encore perçues d'ici la fin de l'année, la situation est globalement satisfaisante. Le chapitre du personnel fera l'objet d'une décision modificative au prochain conseil afin d'augmenter les charges du personnel concernant le CAE et l'emploi d'avenir qui ont été sous-estimées. Les crédits présentés en investissement ont été utilisés dans la limite budgétée. L'aménagement du bourg terminé, l'emprunt réalisé initialement sera suffisant. Le montant de 400 000€ sera donc figé auprès de la banque. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour accéder au site web de la commune avec un moteur de recherche plus pratique et plus rapide, il conviendrait d'adhérer à un site moyennant la somme de 10€ par mois et en apportant quelques modifications techniques sur notre site web. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce procédé. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a participé à la réalisation de la zone de stockage pour broyage de végétaux avec la commune d'Yvrac-et-Malleyrand au lieu-dit Chantecaille, en apportant

deux semis de calcaire. Une convention sera proposée au prochain conseil entre les deux communes. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Florian LECLERC, emploi d'avenir, arrive à échéance mais peut être renouvelé d'un ou deux ans. La décision sera prise lors du prochain conseil. Le CAE, Jonathan Epardeau finit son contrat fin novembre, la commune procédera à un autre recrutement CAE sur mars-avril 2017.

M. le Maire fixe avec le Conseil Municipal la date de la commission communication au 3 novembre à 18h30 à la mairie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que pour le repas de la cérémonie du 11 novembre, les élus prennent à leur charge l'apéritif, l'entrée et le dessert et que le plat principal, salade, fromage seront à la charge de la commune et réalisés par le restaurant de La Bellone.

La distribution du prochain bulletin aura lieu le samedi 7 janvier 2017.

M. le Maire fixe avec le Conseil Municipal la date des vœux de la municipalité au 15 janvier 2017 à 17h30 à la salle des fêtes.

17 NOVEMBRE 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, BELY, CHAMBON, SHRIANE, HUBERT, BONNIN, GUEDON, BARRIBAUD, FURGALSKA, DAMBIER.

Absent excusé et pouvoir : M. CHATEAU
pouvoir à M. BARRIBAUD.

Secrétaire de séance : J-E DAMBIER

Approbation du compte-rendu du 20/10/16 à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour l'autorisation de demander à la CDC Bandiat-Tardoire un fonds de concours. Accord à l'unanimité.

Demande à la CDC Bandiat-Tardoire d'un fonds de concours pour la 2^e tranche de l'aménagement du bourg

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'annulation du FRIL début 2016 par la nouvelle région, la demande de subvention pour la 2^e tranche de l'aménagement du bourg, d'un montant de 63 000 €, a donc été rejetée. La Région nous avait assuré en 2015 de son soutien à condition de faire les deux tranches dans la foulée, chose qui a été réalisée. Malheureu-



sement aucun écrit n'a été fait par la Région, la commune risque sans cette aide, d'être dans l'incapacité d'investir pendant de nombreuses années. M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander à la CDC Bandiat-Tardoire un fonds de concours de 20 000 € à titre exceptionnel. Afin de bénéficier de cette aide, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire la demande auprès de la CDC Bandiat-Tardoire. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander un fonds de concours de 20 000€ auprès de la CDC Bandiat-Tardoire et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Contrat de Florian LECLERC : suite à donner au 31/12/16

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Florian LECLERC a été embauché en contrat emploi-avenir au 1^{er} janvier 2016, à raison de 35 heures par semaine pour 12 mois, renouvelable, sous conditions, dans la limite de 36 mois. Au 31 décembre 2016, son contrat se termine, M. le Maire après avoir fait un point positif avec M. Bely, propose de renouveler son contrat pour un an. La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de 75%.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de M. Florian LECLERC dans les conditions énoncées, et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Réduction des plages horaires des points lumineux sur la commune par souci d'économie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que sur toute la commune sont référencés 93 points lumineux, tous gérés par des horloges astronomiques en fonction des heures de lever et de coucher du soleil. Actuellement, ils sont allumés de 5h30 à 23h dans les villages et jusqu'à 0h30 dans le bourg. M. le Maire souhaiterait revoir les



plages horaires par souci d'économie et propose à l'appui de la carte communale plusieurs solutions. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réduire les plages horaires des points lumineux sur toute la commune. Deux plages horaires sont validées avec extinction automatique quand la luminosité est suffisante :

- En été (du 15 juin au 15 septembre) de 6h30 à minuit sur toute la commune
- En hiver (du 16 septembre au 14 juin) de 6h30 à 22h dans les villages. Concernant la RD 162, une étude va être demandée au SDEG pour pouvoir isoler l'éclairage du carrefour de La Bellone. Cela permettrait un éclairage jusqu'à minuit.

Validation du rapport CLECT de la CDCBT : Transfert de charges pour la piscine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion en 2017, il a été décidé d'ajouter en compétence facultative la « Piscine de La Rochefoucauld » à la communauté de communes Bandiat-Tardoire étant donné que la piscine de Montbron est déjà communautaire ce qui facilitera l'harmonisation. Pour permettre ce transfert avant le 1^{er} janvier 2017, M. le Maire donne lecture du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 octobre 2016. Chaque commune membre doit donner son avis sur ce rapport CLECT pour adoption. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable aux dispositions prévues dans le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 octobre 2016, précise que les attributions de compensation seront révisées telles que détaillées dans le rapport de la CLECT après adoption du rapport par le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres et habilite M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation des délégués du SIAEP du Nord Est Charente

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis les élections municipales de 2014 étaient désignés comme délégués titulaires du SIAEP de Montembœuf M. le Maire et M. Bonnin. En 2017, un nouveau syndicat sera créé résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de l'Argenton Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Cellettes-Villognon-Fontenille-Saint-Groux, de la Vallée de l'Or et du Transon, des Régions d'Aunac, de Montembœuf et de Saint-Claud. Il faut désigner deux délégués titulaires avant la fin de l'année. M. le Maire propose aux élus de maintenir les délégués qui siègent actuellement et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les deux délégués titulaires actuels M. le Maire et M. Bonnin pour siéger au sein du collège territorial au 1^{er} janvier 2017.

Attribution de la prime IAT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 novembre 2014 il a été décidé d'attribuer un régime indemnitaire aux adjoints administratifs et techniques, de catégorie C, de la collectivité. M. le Maire propose de maintenir l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) et l'enveloppe attribuée reste inchangée à 1600€ à répartir entre les trois agents en tenant compte du montant de référence et du temps de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'attribuer l'IAT aux agents pour un montant annuel de 1600€, décide de verser cette indemnité annuelle en décembre, décide que cette indemnité fera l'objet d'un réajustement automatique lorsque les taux, le montant de référence seront revalorisés ou modifiés par texte réglementaire et charge M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Virement de crédit

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du bilan budgétaire réalisé en octobre, il a été constaté que les charges du personnel concernant le CAE et l'emploi d'avenir ont été sous-estimées. Il convient d'effectuer un virement de crédit :

- augmentation du chap.012 charges du personnel pour 4500€ et diminu-

tion du chap.65 autres charges pour 4500 €. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la volonté du conseil d'étudier une extension du zonage de l'assainissement dans le bourg, la CDC Bandiat-Tardoire a en charge l'élaboration du cahier des charges pour toutes les communes désireuses d'une révision (l'appel d'offre des études sera ainsi regroupé et donc moins cher). Afin de monter ce cahier des charges, la CDC nous demande de définir quelle sera la zone à étudier. Après présentation de la carte du bourg, la zone a été validée à l'unanimité.

M. le Maire a invité en début de conseil Mme Delage et M. Chaillou, qui ont été à l'initiative d'une pétition recueillant 258 signatures, afin de leur présenter en même temps qu'à l'ensemble des élus le diaporama diffusé deux jours auparavant auprès de l'ensemble des maires des CDC Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord. Ces documents, de diffusion restreinte (CdC et communes uniquement) seront présentés à l'ensemble de la population lors de la prochaine réunion publique du 08 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

M. le Maire fixe avec le Conseil Municipal la date du repas des aînés au dimanche 26 mars 2017.

15 DÉCEMBRE 2016

Présents : M^{mes} et MM. BOUTENEGRE, BELY, CHAMBON, SHRIANE, HUBERT, BONNIN, CHATEAU, GUEDON, FURGALSKA.

Absents excusés et pouvoirs : M. BARRIBAUD pouvoir à M. BONNIN, M. DAMBIER pouvoir à M. HUBERT.

Présents : M. DISIC, Trésorier
Secrétaire de séance : M^{me} GUEDON

Approbation du compte-rendu du 17/11/16 à l'unanimité. M. le Maire propose de rajouter deux points : délibération sur l'attribution d'un fonds de concours de la CDC de 15000€ et projet de modification des limites des arrondissements des services de la Préfecture. Accord à l'unanimité.

Renouvellement des contrats de location des terrains de La Bellone

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de location des terrains de la Bellone loués à M. TAR-



DIEU pour 1ha 17a 42ca et M. et M^{me} DELAGE pour 1ha 97a 81ca sont arrivés à échéance au 31 décembre 2016. Le prix du quintal est de 23,89€ ce qui ramène le prix global de la location des terrains en conservant une base de 4 quintaux/ha à : 23,89 €/ha x 4 x 3ha 15a 23ca = 301,24 € (somme à recouvrer en décembre 2016). M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les contrats pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Accord à l'unanimité pour le renouvellement des contrats de location à MM. TARDIEU et DELAGE.

Virement de crédit

M. le Maire donne la parole à M. Disic, Trésorier, qui rappelle au Conseil Municipal que suite à la dissolution du SIVM en 2013, il convient d'effectuer des transferts, soit un déficit de fonctionnement au 002 pour 691,35 €, un excédent d'investissement au 001 de 2978,29 € et au compte 271 part sociale Crédit Agricole pour 784,77 € afin de solder la trésorerie du SIVM. En 2014, lors de la saisie budgétaire d'une subvention d'investissement le compte 1313 fut erroné, il suffit d'annuler le compte 1313 et de créer le compte 1323 pour 2272,79 €.

Afin de payer la dernière facture des frais d'études pour l'aménagement du bourg, il convient d'effectuer un virement de crédit : augmentation du chap. 20 frais d'études pour 1000€ et diminution du chap. 21 immob. corporelles pour 1000 €.

Accord à l'unanimité des présents (les pouvoirs ne peuvent pas être pris en compte pour tout vote budgétaire).

Validation du fonds de concours de la CDC BT de 15000 €

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au refus de toute aide provenant de la Région Nouvelle-Aqui-

taine pour la 2^e tranche de l'aménagement du bourg, et avec l'autorisation de la municipalité suite au conseil de novembre, M. le Maire a sollicité ainsi une aide exceptionnelle de 20000 € à la CDC Bandiat-Tardoire pour faire face au désengagement de la région et pour permettre de financer une partie du projet engagé. Lors du conseil communautaire de début décembre, il a été attribuée à la commune de Saint-Adjutory un fonds de concours de 15 000 €. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le fonds de concours d'un montant de 15 000€ et autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification des limites des arrondissements des services de la Préfecture

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la fusion des communautés de communes en janvier 2017, il a été décidé par la Préfecture de modifier les limites territoriales des arrondissements d'Angoulême, Cognac et de Confolens. Concernant la future CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord toutes les communes sont déjà rattachées à la Préfecture, seule la commune de Saint-Adjutory était rattachée à Confolens. M. le Maire tient à remercier M. le Sous-Préfet et ses prédécesseurs pour leur soutien dans l'aménagement du bourg et leur collaboration qui fut un vrai plaisir pendant toutes ses années. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au rattachement de la commune de Saint-Adjutory à la Préfecture d'Angoulême et habilite M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les administrés domiciliés rue des Fontaines demandent, dans un courrier, la mise en place d'un candélabre supplémentaire. M. le Maire et M. Bely proposent de faire l'étude et une demande de devis auprès du SDEG.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune réunion sur l'éolien n'aura lieu d'ici la fin du mandat étant donné les avis partagés sur ce sujet sensible. Cependant, il nous rappelle que dans le cadre du PLUI, il y aura forcément des zones définies pour ce genre d'installation. La signature de la COP 21 par nos dirigeants implique l'installation de 700 éoliennes soit 100 de plus qu'actuellement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion publique du 08 décembre, une quarantaine de personnes étaient présentes et ont été satisfaites du déroulement et des points abordés.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il propose de remercier les personnes ayant rendu des services à la commune depuis de très longues années, en leur remettant une médaille communale à titre honorifique. Une première médaille sera remise lors de la cérémonie des vœux.

M. Bely informe le Conseil Municipal qu'Orange souhaite démanteler la cabine téléphonique qui se situe sur la place de la salle des fêtes et demande si la commune souhaite la conserver pour un tout autre usage. M. le Maire et M. Bely proposent éventuellement de la décorer par des dessins d'enfants et d'en faire un « dépôt bibliothèque » pour des livres jeunesse.

M. le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le samedi 31 décembre de 16h à 18h.

La distribution du bulletin municipal se déroulera le samedi 7 janvier 2017.

Les vœux de la municipalité auront lieu le 15 janvier à 17h30 à la salle des fêtes.

BILAN SUR LES TRAVAUX

DIVERS TRAVAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS SUR LE DEUXIÈME SEMESTRE À SAVOIR :

- La création d'un parking en face du cimetière d'une capacité de 30 véhicules avec des plantations en périphérie.



- La mise en place d'une aire de broyage à végétaux conjointement avec la commune d'Yvrac et Malleyrand au lieu-dit «Chantecaille » pour l'aide au compostage. Ouverture prévue à partir du 01/01/2017.



- Au stade de foot peinture de la main courante en périphérie et nouvel éclairage pour l'entraînement des joueurs en soirée.



- La plantation « Route du Lac » à proximité du point de regroupement des containers.



- Au Sentier de La Bellone, le terrier a été comblé de terre et ensemencé pour un accès à la tonte mécanique au printemps juste avant le pont à côté du lavoir. A la demande de la commune, préparation sous le gros chêne pour la mise en place d'une table fournie par la communauté de communes et le parking de proximité pour les journées de pique-nique.



- Mise en place d'un défibrillateur à la salle des fêtes, côté entrée de la petite place (DAE) avec identification sur les murs.



Tous ces travaux ont été réalisés en plus du travail quotidien d'entretien de la commune.

A partir de janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits d'utilisation pour les collectivités. Une nouvelle façon de travailler pour les agents va être mise en place.

LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Il reste dans nos sacs d'ordures ménagères encore 30kg de déchets que l'on peut très simplement valoriser. Ce sont les déchets de cuisine : restes de repas, épluchures, marcs de café... Pour cela, il suffit de les composter. Facile quand on dispose d'un jardin... Mais, lorsque l'on habite en appartement l'exercice est beaucoup moins simple. Malgré cela, on peut tout de même avoir envie de participer à la

réduction de nos déchets de cuisine. Une alternative existe : le compostage de quartier. C'est ce que propose désormais Calitom, service public des déchets, en partenariat avec la commune de Saint Adjutory et la CdC Bandiat-Tardoire. Deux sites seront installés au printemps 2017 : Route du lac et au cimetière. Vous souhaitez participer à une action citoyenne, n'hésitez pas à profiter de ces espaces

pour y apporter vos déchets organiques. Ils seront ainsi transformés en engrais naturel et gratuit.

Vos sacs noirs seront moins vite remplis. Vous éviterez les éventuelles odeurs. Et pour la collectivité, ce sont des coûts de traitement réduits.

De nombreux avantages pour des déchets qui allaient être jetés à la poubelle ! »

DÉFENSE INCENDIE

Sur la commune de Saint-Adjutory, il existe plusieurs points d'eau pouvant assurer la défense contre les incendies. Dans le bourg, deux prises d'eau sur la canalisation principale le long de la RD 162 peuvent être utilisées. Elles se situent face à la mairie et aux abords de la place Nicolas Labregère près de la bascule. Leur débit est inférieur à 60 mètres cube / heure.

Un poteau d'aspiration, raccordé au réservoir d'eau potable du Syndicat d'eau est implanté face à la route de Champferrant sur la RD 162.

Des retenues d'eau, desservies par des voies carrossables, peuvent également être utilisées à la Jugie, à Russas, au Maine Cruvier, au Ménéieux et à Chabrun pour les bâtiments situés à moins de 400 mètres de ces étangs privés ainsi que pour le puisage puis le transfert vers des zones non desservies. Trois nouveaux points d'eau viennent d'être réceptionnés et validés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Une bache à incendie d'une capacité de 120 mètres cube, propriété des Établissements Chambon est mise à disposition des pompiers pour desservir les habitations situées à une



distance de 400 mètres maximum. Deux réserves d'eau d'une capacité supérieure à 120 mètres cube, propriété de la Tuilerie Lambert située au lieu dit La Faye et de M Delage au village des Mas, permettent d'assurer la défense incendie des constructions situées dans un rayon de 400 mètres de ces points d'eau en empruntant des voies carrossables. Leurs accès a été aménagé conjointement par les propriétaires et les employés municipaux. La distance de 400 mètres, souvent évoquée, correspond à la longueur de tuyaux disponible sur les dévidoirs des véhicules de lutte contre les incendies des bâtiments équipés de pompes. Remerciements aux différents pro-



priétaires pour leur concours à l'amélioration de la sécurité incendie sur notre commune.

La prochaine étape concernera la desserte des villages d'Etampes et de l'Epardelière en conformité avec les nouvelles dispositions concernant la sécurité incendie qui seront applicables en 2017.

L'AH TOUPIE & PETITE ENFANCE

Les séances « Atelier Petite Enfance » du jeudi matin ont repris à la rentrée de septembre et vont continuer pendant l'année scolaire 2016/17. Les horaires s'appliquent de 9h à 12h tous les jeudis pendant le temps scolaire, à la salle des fêtes de St-Adjutory (ouvert à tout le monde).

Cet atelier a été conçu par la commune de St Adjutory en coopération avec la communauté de communes Bandiat-Tardoire et l'association « L'ah Toupie » qui fournit le matériel adapté aux petits pour accueillir les enfants entre 0 et 6 ans avec leurs parent(s), nounous, grandparent(s) ou autre adulte accompagnateur. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.



EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT

15^e concours des villages fleuris

Depuis 15 ans, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory, a pour objet de récompenser les fleurissements les plus harmonieux de la commune, son bourg et ses hameaux, pour la période estivale. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, accompagné de Georgia SHRIANE, conseillère municipale et de Marcel Château qui prépare et organise le concours, s'est déplacé dans tous les villages. Tous les ans, le jury évalue les propriétés (maisons, fermes, gîtes, bâtisses, ...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Les prix 2016 pour récompenser les fleurissements les plus réussis cet été, malgré la chaleur, seront remis lors des vœux du maire en janvier 2017. Dès maintenant vous pouvez préparer vos plantations fleuries pour l'été mais aussi pour toute l'année 2017 !

En automne/hiver, vous pouvez planter les fleurs à bulbes qui fleurissent au printemps, mais aussi avant la fin de l'hiver, en février selon le climat (narcisses, jonquilles, tulipes, crocus, iris...).

Au printemps, le long de vos murs ou palissades, en bordure de chemins, semez les fleurs des prés ou de jachère (coquelicots, marguerites, ...). Il y a aussi des fleurs à bulbes à planter pour la fin de l'été jusqu'au début de l'automne comme les dahlias, les glaïeuls, les cannas, les arums, les lys,...

L'été, vous pouvez encore planter des géraniums, pétunias, pensées, œillets d'Inde, ... ou encore des plantes vivaces (bugles, asters, campanules, pivoines, bégonias... et pourquoi pas des tournesols, il en existe des variétés de couleurs différentes !

En s'y prenant au bon moment, vous pouvez trouver tout ce qu'il faut (plantes, sachets « prêt à semer », jardinières...) à des prix très abordables en jardinerie, coopératives et même en grandes surfaces parfois. Et pourquoi pas même s'échanger des boutures et des graines entre voisins !

A chaque saison, ses plantations. L'essentiel, c'est l'embellissement du village avec le fleurissement de chacun !



A compter du 1^{er} avril 2017, la collecte de notre commune va changer pour s'adapter au tri et à la réduction des ordures ménagères. Depuis quelques années et encore plus l'an dernier avec les nouvelles consignes de tri des pots, barquettes et films en plastique, le sac noir a beaucoup maigri. Lorsqu'il est sorti toutes les semaines, il est à peine rempli.

Notre communauté de communes la CDC Bandiat Tardoire et Calitom ont donc décidé d'adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères des particuliers en conséquence. Dans quelques mois, les sacs noirs seront ramassés tous les 15 jours. Le service de collecte restera assuré toutes les semaines mais de manière alternée : les sacs jaunes une semaine et les sacs noirs l'autre semaine.

Un composteur, un sac jaune et un sac noir

Le tri des emballages recyclables, du papier, du verre dans les conteneurs mais surtout le compostage des biodéchets sont désormais indispensables. La réglementation interdit d'ailleurs à partir de 2025 les déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas...) dans les ordures ménagères.

Après le tri, le compostage va maintenant faire partie de notre quotidien. C'est la raison pour laquelle, Calitom mène actuellement une grande campagne de distribution de composteurs. Grâce au retrait des biodéchets, le compostage permet de conserver ses ordures ménagères non-dégradables encore plus longtemps.

Pour les personnes résidant en logement collectif ou ne possédant pas de jardin, des points de compostage de quartier sont aussi en cours de mise en œuvre.

Les cantines scolaires, les salles des fêtes, les maisons de retraite, les écoles qui produisent des volumes plus conséquents de déchets garderont leur fréquence toutes les semaines.

Cette évolution répond aux objectifs de réduction des ordures ménagères, de valorisation maximum et de maîtrise des coûts de gestion des déchets. 1/3 de la population du territoire de Calitom est concerné par cette évolution (précisions coût à voir).

Toutes les informations concernant les opérations de distribution de composteurs ou bientôt les jours de collecte vous seront adressés dans votre boîte aux lettres. Consultez également régulièrement le site internet www.calitom.com pour avoir plus de détails. Les jours de collecte y sont également en ligne en tapant le nom de la commune. Pour un rappel des consignes de tri : www.trionsplusfort16.com

NOS COMMÉMORATIONS EN 2016

Le 8 mai et le 11 novembre sont des moments incontournables pour une commune : il s'agit de perpétuer le souvenir de trop nombreux soldats morts pour la France.

En moyenne, de 30 à 50 personnes se rendent aux cérémonies. Depuis quelques années, des enfants de St Adjutory participent de façon systématique à ces commémorations. La municipalité tient à les remercier ainsi que leurs parents car c'est bien la jeunesse qui devra dans quelques années continuer à honorer ces femmes et hommes morts ou traumatisés pendant la guerre, pour que la France reste un pays libre.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, depuis maintenant trois ans, une exposition sur la grande guerre (1914-1918) est présentée à la population à la salle des fêtes. Notre historien local, Jacky Merle a la gentillesse de nous prêter sa collection de cartes postales qu'il ne manque pas de commenter avec toujours une grande passion.

Merci aussi aux sapeurs-pompiers de La Rochefoucauld qui nous honorent de leur présence régulière. Cette année, le lieutenant Louarme, chef de centre, nous a fait l'honneur de sa présence. Il était accompagné de notre pompier local, Pierre Bouillot, fidèle à nos cérémonies.



RÉUNION PUBLIQUE du 8 décembre 2016

Une réunion publique a été organisée le 8 décembre 2016. Tous les habitants avaient reçu une invitation.

Deux thèmes ont été abordés par le Maire, Patrice BOUTENÈGRE :

- **La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)**

- **Le déploiement du très haut débit**

Près de quarante personnes ont participé et échangé pendant près de 2 heures autour de ces deux thématiques. Echanges très courtois, qui ont permis de mieux comprendre les enjeux de la loi NOTRe, avec la fusion de nombreuses communautés de communes, de syndicats, la suppression de certains EPCI et aussi l'évolution des compétences. Pour être le plus pédagogue possible, un diaporama servait de support de compréhension.

Puis une présentation fournie par le département sur le projet de déploiement du très haut débit a rassuré l'assemblée. En effet, ce projet va permettre dans un premier temps, courant du 1^{er} semestre 2017 de faire évoluer de façon sensible le débit dans notre bourg et les environs. On devrait passer de 2 à 3 Mo à près de 10 Mo voire plus pour les personnes proches du NRA (répartiteur situé à côté du local des cantonniers). Dans une deuxième phase, en collaboration avec la nouvelle communauté de communes, on pourrait envisager un « tout fibré » sur l'ensemble du territoire donc sur l'ensemble de la commune sous 3 à 5 ans. La décision devrait être prise courant du premier trimestre 2017 par



les délégués de la nouvelle communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord. M.le Maire ne manquera pas d'informer la population dès qu'il y aura eu une avancée sur ce projet de déploiement.

À l'issue de la réunion, un pot de l'amitié a permis de continuer la discussion fort intéressante.

COMMERCES ET SERVICES

APPEL AUX ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS

Le conseil municipal avait proposé de créer un carnet d'entreprises et d'entrepreneurs exerçant sur la commune afin de les faire connaître. Ce service est à titre gratuit.

À ce jour, trop peu de personnes concernées, ont répondu favorablement pour créer ce petit carnet. Seulement une entreprise et un artisan ont répondu à notre offre.

Si vous souhaitez participer à cette création, merci de préparer vos articles accompagnés de photos et nous les envoyer par mail à mairie.stadjutory@wanadoo.fr et nous serons ravis de les mettre en valeur.

Toutefois si cela s'avère un échec, le peu d'entreprises participantes seront mises en valeur dans le bulletin municipal et sur le site WEB de la commune.

CRÉATIONS

Infirmière libérale

À compter du 17 janvier 2017, Marie CHAMBON, infirmière libérale, ouvrira son cabinet à Saint-Adjutory au 16, Route de Montembœuf.

Des soins seront assurés à domicile tous les jours sur le secteur de Saint-Adjutory et des communes avoisinantes. Ceux au cabinet seront dispensés uniquement sur rendez-vous.

Contact : 05 45 21 05 54 ou 06 56 71 41 98

Salon de coiffure mixte itinérant et à domicile

Place de Saint-Adjutory le mardi de 9h à 18h30
Lundi et samedi à votre domicile

Contact : 06 59 41 70 75

FEUX DE PLEIN AIR : Arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ; brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ; Lâcher de lanternes célestes ; brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions :

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05 – **Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018.**
Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : 01/11 au 30/04.



Sont autorisés sous conditions :

Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ; Gestion forestière ; Ecobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ; Brûlage des déchets verts parasités ou malades ; Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ; Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...) **AVANT D'ALLUMER** un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40. Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante www.charente.gouv.fr

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir** : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors** : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numériques suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION GÉNÉRALE DU SERVICE NATIONAL
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

DEFENSE.GOV.FR



I ARCHITECTE, I PAYSAGISTE, I CONSEILLER énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire, restaurer, transformer une habitation et vous vous interrogez sur sa qualité architecturale, son intégration dans l'environnement, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

L'architecte du CAUE vous aidera à formuler vos exigences fonctionnelles et esthétiques :

- Comment optimiser la configuration de votre terrain, implanter votre construction, organiser vos espaces, préparer le permis de construire
- Comment transformer une grange ou une vieille ferme, restaurer une toiture, remettre en état un enduit.
- Comment aménager vos combles, créer une extension, percer une ouverture dans un mur...

Le conseiller énergie vous conseillera sur la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, sur l'éco-construction, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Le paysagiste pourra compléter les avis en vous donnant des idées sur l'intégration paysagère de votre habitation.

L'architecte, le conseiller énergie et le paysagiste du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance. Des permanences décentralisées ont lieu dans plusieurs communes du département et une fois par mois à la Communauté de Communes (les dates des permanences seront fixées en début d'année). N'hésitez pas à vous renseigner au : 05 45 92 95 93 ou caue16@wanadoo.fr.

Ces services sont rendus possibles dans des conditions de neutralité, de gratuité et de stricte indépendance grâce au soutien financier de partenaires publics (cf encadrés).

Les conseils délivrés par le CAUE ont un caractère consultatif. Ils ne peuvent se substituer ni à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), ni à l'avis des services instructeurs de l'ADS, ni aux avis des autres administrations compétentes.

Le CAUE est une association issue de la loi sur l'architecture, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement fonctionne en partenariat avec le Département avec qui il est lié par une convention.

Les espaces INFO-ENERGIE constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en partenariat avec la Région. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie. Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de :

- vous faire recenser dans le fichier des habitants de Saint-Adjutory ;
- connaître les dates de ramassage des ordures ménagères ;
- vous procurer les dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal ;
- vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - d'une carte d'identité.
 - d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Bienvenue à SAINT-ADJUTORY !

PRÉSENCE VERTE CHARENTE

SERVICES À LA PERSONNE

05 45 97 81 30

Ensemble, améliorons votre quotidien !

www.presencevertetcharente.fr

TARIFS 2016
Présence Verte Charente

Livraison de repas à domicile

Repas du midi	8,96€
Repas du soir	5,33€

Possibilité de réductions fiscales de 50% uniquement sur le prix du service rendu.

Livraison de produits fermiers

Livraison de produits fermiers	Tarif / livraison	Après réduction d'impôt
Client ponctuel	8€	4€
Client déjà livré en portage de repas	4€	2€
Commandes groupées (à partir de 2 personnes)	5 €/personne	2,50 €/personne

Nous proposons également un abonnement mensuel de 18 €/mois sur 12 mois pour une livraison toutes les semaines de l'année.

Des frais de dossier de 20€ seront appliqués à chaque nouveau client.

Jardinage & petit bricolage

Tarifs applicables du 1 ^{er} janvier 2016	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C
	Abonnement mensuel de 1 à 7 heures	Abonnement mensuel de 8 à 10 heures	Abonnement mensuel plus de 10 heures
Jardinage	376€	296€	286€
Petit bricolage	15,30€	14,45€	13,60€

* Les heures effectuées au-delà du contrat d'abonnement seront facturées au tarif horaire correspondant au service demandé.

Le petit bricolage peut être proposé hors abonnement à un prix unitaire de 33,50 € de l'heure.

Transport pour le Bricolage et Jardinage

Zone 1	11,50€
Zone 2	18€
Zone 3	23,50€

Présence Verte Charente association créée à l'initiative de Groupama, m.a services, et d'autres partenaires.



La commune, en collaboration avec le centre d'incendie de La Rochefoucauld, propose d'organiser au sein de la salle des fêtes une sensibilisation de deux heures aux gestes qui sauvent, un soir en semaine.

Cette sensibilisation sera l'occasion de mettre en valeur le savoir-faire en secourisme des sapeurs-pompiers de La Rochefoucauld, mais aussi de sensibiliser la population au secourisme.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie avant le 31/01/17 au 05 45 62 02 38 ou par mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

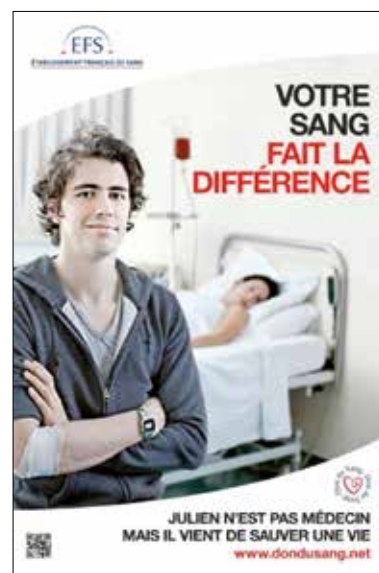
INSCRIPTION GRATUITE.

Le jour sera désigné en fonction des disponibilités des inscrits.



AVIS DE RECHERCHE URGENT

Les malades (cancer, leucémie, anémie...), les opérés, les accidentés, les grands brûlés, les hémophiles, les jeunes mamans... de France recherchent pour sauver leur vie des donneurs de sang, hommes ou femmes âgées de 18 à 70 ans, de tout groupe sanguin, en bonne santé pesant plus de 50kg.



Si vous êtes **VOLONTAIRE**.

Votre ANONYMAT sera respecté.
AUCUN PROFIT ne pourra être tiré.
Vous serez entièrement BÉNÉVOLE.

Si vous pensez pouvoir correspondre à cette annonce urgente, l'Amicale des Donneurs de Sang du Sud-Confolentais aura le plaisir de vous recevoir à la salle des Fêtes de Chasseneuil de 17h à 20h les :

- Mercredi 1^{er} mars 2017
- Jeudi 4 mai 2017
- Mardi 4 juillet 2017
- Mardi 5 septembre 2017
- Mardi 7 novembre 2017

Ne pas venir à jeun. Se munir d'une pièce d'identité en cas de premier don.

Au cours d'un entretien, un médecin de l'Etablissement Français du Sang d'Angoulême examinera votre candidature. Si cette dernière est retenue vous pourrez accomplir un acte généreux, solidaire et responsable qui permettra d'aider un malade (1 000 000 de personnes soignées par an).

Une question à poser sur votre traitement par exemple : 0 800 109 900 (appel gratuit).

A l'issue de ce don, pendant le temps d'observation obligatoire, une collation vous sera offerte par les bénévoles de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud-Confolentais.

Je donne mon sang, je sauve des vies !

Pour cette nouvelle année, les malades et les donneurs de sang bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux.

Consultez notre site internet : donneursdesanghautecharente.e-monsite.com

Petites histoires de St-Adjutory



PROMENADE PARMIL LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le registre le plus ancien disponible à la Mairie de ST-ADJUTORY remonte à 1898.
Voici quelques éléments relatifs à l'évolution de la population de notre commune et à ses conséquences sur l'école.

Chiffres relevés sur le site de l'INSEE :

1793 (Période de la Révolution) : 560 habitants

1821 (Règne de Louis XVIII) : 816 habitants

(c'est le chiffre le plus élevé)

1901 : 637 habitants

1921 : 559 habitants (période de l'après-guerre 1914-1918)

1931 : 447 habitants (période de l'après-guerre 1914-1918)

1982 : 361 habitants

2017 : 471 habitants

1806 (Règne de Napoléon I^{er}) : 711 habitants

1851 : 779 habitants

1911 : 598 habitants

1926 : 494 habitants (période de l'après-guerre 1914-1918)

1962 : 437 habitants

2004 : 314 habitants – c'est le chiffre le plus faible

On y relève les mêmes tendances qu'au niveau national :

- de 1800 à 1850, une augmentation régulière,
- dans l'après-guerre de 1914-1918, une baisse importante due à la saignée dans les jeunes générations, à l'absence des jeunes hommes mobilisés à l'armée,
- puis une baisse continue due à la diminution du nombre d'enfants par famille, à l'exode rural, à l'évolution des structures des exploitations agricoles,
- et depuis quelques années, une remontée significative, conséquence d'un retour à la campagne de plusieurs familles, phénomène général amplifié dans notre commune par sa proximité géographique avec les bassins d'emplois.

Cette évolution de la population a eu des conséquences sur l'école. Les Conseils Municipaux ont eu à en délibérer. Voici quelques extraits de ces délibérations.

1882 : Création d'un poste d'institutrice adjointe pour les filles. La classe est installée dans une salle de la Mairie.

18 Août 1897 : « Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de lui présenter le plus tôt possible le plan d'une annexe à l'école, comprenant une salle de classe et un logement pour l'institutrice. »

21 Novembre 1897 :

« En présence des difficultés d'exécution et vu la diminution de la population depuis la création du poste d'institutrice adjointe (726 en 1881, 650 en 1896), Vu la nécessité pour l'administration municipale de rentrer en possession de la salle de Mairie, affectée présentement à une salle de classe, M. le Maire propose de demander la suppression du poste d'institutrice adjointe. »

Sans doute le Conseil Municipal de l'époque ne considérait-il pas important la scolarisation des filles !

Le nombre de classes évoluera jusqu'à trois, dont une dans ce qui est actuellement la salle de garderie, la can-

tine fonctionnant dans ce qui est devenu le garage du logement communal. Les normes sanitaires n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui...

En 1962, le Conseil Municipal décide, M. CHALUTEAU étant Maire, la construction d'une école neuve.

20 Mai 1962 : « Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avant-projet de construction scolaire,

- accepte le projet tel qu'il est établi et s'engage au financement de la partie non couverte par les subventions de l'Etat et du Département. Le coût du projet s'élève à :

- 5.000 NF (nouveaux francs) pour la classe et les annexes,
- 2.200 NF pour le plateau de sport et la cour subventionnés à 85%,
- 3.800 NF pour le logement, subventionné à hauteur de 1.700 NF. »

8 Décembre 1969 : Fermeture d'une classe à la rentrée 1970.

« Le Conseil Municipal déclare ne pouvoir se prononcer sur cet objet et laisse à l'administration toute liberté de prendre une décision. Il fait remarquer que ce sera avec une profonde émotion que l'Assemblée verra se fermer une classe de son école. »

30 Avril 1985 : Fermeture d'une classe à la rentrée 1985.

« Les Conseillers Municipaux sont fermement opposés à la fermeture de cette classe. » Fermeture qui interviendra cependant.

29 Avril 1991 : Fermeture de l'école.

« Le Conseil Municipal... demande instamment à M. l'Inspecteur d'Académie de surseoir à sa décision de fermeture et de faire en sorte que la qualité de l'enseignement dans notre commune soit de nature à y maintenir les enfants scolarisés. »

L'école sera cependant fermée et les locaux vendus (délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 1993).

RAID AVENTURE DE LA BELLONE



L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint-Adjutory a été créée par Franck Debiais et Sébastien Bouchet en janvier 2014. Elle compte actuellement 17 licenciés et environ 30 bénévoles.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation. Côté manifestations, le RAB a organisé deux épreuves en 2016 : D'une part, **une rando VTT et marche qui s'est déroulé le 20 mars 2016** au départ du stade de

Saint-Adjutory. Cette 2^e randonnée a été une réussite malgré d'autres manifestations similaires organisées autour d'Angoulême. Elle a permis de réunir 98 VTT et 67 marcheurs qui sont venus sillonner les chemins de la commune et de celles avoisinantes.

D'autre part, **un raid multisports** (le 3^e après ceux de 2014 et de 2015) comptant pour le challenge départemental du Conseil général qui a eu lieu **le 27 août 2016** au départ de Chasseneuil-sur-Bonnieure. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 75 équipes (de tout le grand Sud Ouest) venues se défier sur deux épreuves (découverte et expert) durant toute la journée.

En 2017, l'association RAB devrait organiser trois manifestations. Tout d'abord courant mars 2017, au départ

de Saint-Adjutory, un trail semi nocturne le samedi en fin d'après puis une randonnée VTT avec trois circuits (possibilité de run & bike) et deux circuits pédestre le dimanche.

Ensuite fin août 2017, un nouveau raid multisports inscrit au challenge départemental (lieu de départ à confirmer).

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables (1^{er} du raid des ARA (manche nationale), 3^e du raid de Civray (86), 3^e du raid d'Aubeterre, 1^{er} du raid de Saintes (petit format), 1^{ère} féminine du raid de Saint-Junien (87) et 2^e féminine du raid d'Aubeterre). Sandra et Florence terminent 1^{ère} équipe féminine du challenge départemental de la Charente



AS ST-ADJUTORY

Après une première saison 2015/2016 de haut vol, notre équipe affichait un bilan de 13 victoires, 4 matchs nuls et 3 défaites et en finissant 2^e de sa poule en championnat. L'ASSA accédait à la 4^e division de district. Une fin de saison en apothéose donc qui vient couronner les efforts des joueurs et de toute l'équipe dirigeante. Pour sa 1^{ère} saison l'ASSA comptait dans ses rangs 23 joueurs ainsi que 4 dirigeants et membres du bureau. Des chiffres satisfaisants pour une seule équipe senior. Nouvelle saison et nouveau niveau, Saint Adjutory se devait de mener une campagne de recrutement à la hauteur

de ses ambitions. Avec 3 départs pour 5 arrivées le nombre de joueurs se porte désormais à 25 ! A mi-saison le bilan sportif reste mitigé avec 2 victoires, 1 match nul et 3 défaites. St Adjutory se trouve en milieu de classement et capable de faire beaucoup mieux en étant plus constant.

Pour cette nouvelle saison nous recherchons activement un arbitre officiel ainsi que toutes personnes désirant rejoindre notre association dynamique. En effet nous manquons de dirigeants et bénévoles. La vente des traditionnels calendriers se tiendra courant décembre.

L'ASSA remercie chaleureusement M. le Maire et l'ensemble de son conseil municipal pour la mise à disposition des locaux ainsi que l'entretien du terrain et ses annexes. Nous remercions aussi tous nos sponsors et partenaires pour leur soutien chaque saison.

L'ensemble du Club de football de St Adjutory vous présente ses meilleurs vœux pour 2017 et espère vous voir nombreux aux abords du terrain soutenir votre club et passer un agréable moment.

L'identité d'un club passe par sa ville et ses supporters.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-ADJUTORY

Président : Perot Fabrice
Vice-président : Dupont Thierry
Secrétaire : Marchand François
Secrétaire adjoint : Labrousse Philippe
Trésorier : Dupont Dominique
Trésorier adjoint : Suau Dominique
La société de chasse compte 18 adhérents pour la saison 2016-2017. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres et espérons que de nombreux autres chasseurs nous rejoindront.

Plan de chasse :

Attribué par la fédération :

- Cervidés : 6 chevreuils - 5 sangliers

Le repas de chasse, du 28 Août 2016, qui a eu lieu au terrain de foot dans une ambiance conviviale, a connu un vif succès. Nous en remercions tous les participants.

Les prochains repas de chasse se dérouleront **le dimanche 5 mars 2017** et **le samedi 26 Août 2017**. Nous tenons à remercier les propriétaires de la commune qui nous permettent de vivre notre passion.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et une heureuse année 2017.



ASSOCIATION DÉTENTE-LOISIRS : Cherves-Châtelars, Saint-Adjutory, Montembœuf, Vitrac



L'association est ouverte à toutes les personnes de plus de 55 ans. En 2016, ce sont 147 adhérent(e)s qui se sont retrouvés régulièrement au fil des activités proposées. La palette de ces activités est étendue essayant ainsi de répondre au plus juste aux besoins multiples de ses membres.

Les municipalités des quatre communes concernées participent activement à la réussite des activités de l'association par l'octroi d'une subvention annuelle et par le prêt de locaux adaptés à nos différentes initiatives. Elles mettent également à notre disposition des moyens de diffusion de nos informations.

Bien entendu les ressources de l'association sont également constituées par les cotisations (12 € par année civile) et par le produit des activités organisées tout au long de l'année. Il est à noter que l'association pratique des réductions tarifaires à ses membres pour permettre à tous de participer à ces activités.

Le club du mardi permet à celles et ceux qui le désirent de se retrouver pour jouer aux cartes et à d'autres jeux de société, et pour échanger des savoirs et des savoir-faire. Une trentaine d'adhérents se retrouvent régulièrement pour partager ces moments de détente et de convivialité :

- Salle des fêtes de Saint-Adjutory (1^{er} mardi du mois)
- Salle des fêtes de Vitrac (2^e mardi du mois)
- Salle des fêtes de Cherves (3^e mardi du mois)
- Salle du centre culturel de Montembœuf (le 4^e mardi du mois).

Le conseil d'administration de l'association (18 membres en 2016) se



réunit chaque mois pour définir et mettre en place les activités programmées. Au cours de l'année écoulée, nous avons organisé :

Un thé dansant en février ; des sorties spectacles : « Les Bodins » en mars, « Soirée de Clôture » du festival de Confolens en août, et « Déjeuner-spectacle » au Musichall de Bergerac en décembre ; le « repas de Printemps » en avril et le « repas d'Automne » en Novembre ; des Voyages à Bort-les-Orgues en juin et en Périgord en septembre, la Porte ouverte de l'association en mai, un Concert « Jeunes Talents » en juillet et une représentation théâtrale « Feu d'artifice » en octobre.

En 2016, nous avons aussi poursuivi activement notre partenariat avec l'ASEPT et après la mise en place d'ateliers du « Bien Vieillir » et d'ateliers « Mémoire », nous avons organisé ensemble des ateliers « Nutrition » et des ateliers « Équilibre ». Tous ces ateliers contribuent au bien-être et donc au mieux être des participants (de 10 à 16 par atelier). De nouveaux ateliers sont en prévision pour 2017. Les ateliers informatique Initiation et Perfectionnement sous forme de neuf sessions de trois séances de deux heures pour chaque niveau regroupent 30 participants au total.

Chaque mois, nous proposons en partenariat avec le cinéma VOX de Chasseneuil d'assister à la projection à tarif réduit d'un film nouvellement sorti.

A noter que nous avons présenté les activités de l'association lors de l'assemblée générale de la caisse locale du Crédit Agricole en Février. Nous participons également par la tenue d'un stand aux activités proposées par des associations amies dans nos villages et nous mettons à leur disposition sous forme de prêt gratuit notre matériel de projection.

De nouvelles propositions d'activités sont à l'étude pour 2017 et nous invitons les adhérents et toutes les personnes intéressées à participer à notre assemblée générale qui aura lieu le 28 janvier 2017 à 14h à la salle des fêtes de Vitrac-Saint-Vincent

Contact, renseignements, inscriptions :

Alain BOHERE : Président : 06 76 48 59 02 - bohere.alain@orange.fr

Responsables par communes :

CHERVES : Jacques LAVAURE 05 45 65 06 76

MONTEMBŒUF : Yvette DEMAILLE - 06 85 75 27 61 yvette.demaille@laposte.net

SAINT-ADJUTORY : Claude BOUCHET

06 04 03 37 54 claude.bouchet17@orange.fr

VITRAC ET CHASSENEUIL : Gilbert FORT 05 45 39 54 75 gilbert.fort16@orange.fr

AUTRES COMMUNES : Monique BESLIN 05 45 65 05 73 monique.beslin@orange.fr

Retrouvez également toutes les informations utiles sur le site Balade à Vitrac Saint Vincent - Page Détente-Loisirs : <http://alain.bohere.pagesperso-orange.fr/>



SERVICE A LA PERSONNE

La commune de Saint-Adjutory est représentée au conseil d'administration de l'ADMR par Francis Précigout que vous pouvez solliciter au 05 45 62 12 24.

Les différents services de l'ADMR

- Aide à la personne, préparation des repas, ménage, entretien du linge, courses dans le cadre de l'APA.
- Garde d'enfants à domicile
- Ménage repassage pour les particuliers
- 40 Intervenantes à domicile, diplômées pour la plupart, assurent ces services.

Qui a droit aux services de l'ADMR ?

Les personnes de tous âges, quelque soit leurs situations et qui en font la demande auprès de la mairie de leur commune ou à l'association de Montembœuf (mairie 1^{er} étage tel 05 45 65 36 65)

Qui finance les aides ?

Les caisses de retraite CRAMCO, MSA, RSI... et le Conseil Départemental pour l'APA.

Le bureau : 2 responsables bénévoles

Président : Michel Lavauzelle

Trésorière : Annie Mounier



APE

En cette nouvelle année scolaire 2016-2017, votre Association de Parents d'Elèves du R.P.I. de Montembœuf, regroupant les communes de Cherves-Châtelars, Le Lindois, Lésignac-Durand, Massignac, Mazerolles, Montembœuf, Mouzon, Roussines, Saint Adjutory, Sauvagnac, Verneuil et Vitrac-saint-Vincent fait peau neuve en changeant lors de son assemblée générale du 19 Septembre dernier son nom et son logo.

Votre APE devient l'APE DES FRIMOUSES, son nouveau bureau se compose de la manière suivante :

Président : Jimmy PASSIGNY ; Vice-pré-

sidente : FENOLLAR Amandine ; Trésorier : REEVE Alexander ; Secrétaire : BOURABIER Cindy ; Secrétaire Adjointe : BARBE Alexandra.

L'APE c'est quoi ?

Nous sommes partenaire des 5 écoles qui composent notre R.P.I. Tous les bénéfices de nos animations servent à apporter un soutien financier indispensable aux écoles, pour le financement des sorties scolaires. Nous faisons circuler les informations concernant nos animations dans le cahier des enfants. Nous affichons également dans les commerces du secteur.

Nous nous réunissons en moyenne une fois par mois afin de débattre des activités à venir, faire le bilan des

activités réalisées. Nos réunions sont ouvertes à tous, vos idées nous importent, vos observations également.

Programme 2016 / 2017

DECEMBRE 2016 : Photo du Père Noël : JEUDI 15 DECEMBRE - Mazerolles

JANVIER 2017 : LOTO des Ecoles : Samedi 14/01 Centre culturel

MARS 2017 : Soirée Années 80 / Buvette / crêpes / sandwich

MAI 2017:

LOTO GRILLE

Vente de plants : le 5 / 6 mai 2017

JUIN 2017 :

Rando-Kermesse : date à préciser

Les enfants comptent sur nous, nous comptons sur vous !

COMITÉ D'ANIMATION

Lors de l'assemblée générale de janvier 2016, le bureau fut reconduit :

Présidente : Karine VEILLON ; Vice-présidente : Pascale BOUTENEGRE ; Trésorier : Pascal VEILLON ; Trésorière-adjointe : Marianna ROBIN ; Secrétaire : Hervé PETIT ; Secrétaire adjointe : Nadia DUPONT

Le programme des manifestations pour l'année 2016 reste assez riche. Le comité a tout d'abord proposé son traditionnel **farci charentais au mois de mars**. Des repas à emporter sont proposés ce qui permet à certaines personnes de profiter de ce repas. Nous avons également organisé courant mars **une sortie Cabaret à l'Ange Bleu**. Pour la **frairie annuelle des 4 et 5 juin**, le comité des fêtes proposa comme les années précédentes un repas Paëlla Fidéo à partir de 20 heures, suivi du feu d'artifice musical. Le lendemain, la balade des vieux moteurs attira quelques 70 vieilles voitures. Cette randonnée fut suivie d'un repas au stade de foot. Le traditionnel lâcher de ballons a clôturé la fin des festivités vers 17h30. **Le samedi 9 juillet, 13^e randonnée pédestre nocturne** avec repas par étape. Les marcheurs ont eu le choix entre deux circuits et ont pu découvrir ou redécouvrir les sentiers de notre commune. L'année 2016 s'est termi-

née par **l'après-midi de Noël le dimanche 4 décembre**. Après-midi récréative avec la venue de deux «savants» qui ont su attirer l'attention de tous les enfants. Distribution des cadeaux et goûter furent également au rendez-vous. Parents, pensez à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie car c'est le seul moyen pour nous de ne pas oublier d'enfants.

Les dates à retenir pour l'année 2017 :

- Assemblée générale : 21 janvier à 19h
- Farcis charentais : 12 mars à 12h
- Frairie annuelle les 17 et 18 juin
- Randonnée nocturne : 8 juillet





A.A.E.P. Association d'Animation et d'Education Populaire

L'AAEP a pour objet d'organiser, développer et gérer des activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs selon les besoins de la population sur 12 communes autour de Montembœuf. C'est une association agréée Jeunesse et Sports, reconnue Organisme d'Intérêt Général, affiliée à la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques et à la Ligue de l'Enseignement.

ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

Les activités de l'EVS sont mises en œuvre par l'AAEP, dans le cadre de conventions signées avec la CAF, la MSA, le SIVOS, le Conseil Départemental et l'Etat.

Centre de Loisirs

Enfants à partir de 3 ans. Organisé au sein de l'école primaire de Montembœuf.

- les mercredis : prise en charge des enfants à la sortie de l'école
- pendant les vacances scolaires d'hiver, d'avril et de la Toussaint : la 1ère semaine des vacances de 7h30 à 18h30
- pendant les vacances d'été : au mois de juillet de 7h30 à 18h30. Camps en fonction de l'âge (4 à 15 ans)



Ecole Multisport

Pour les enfants de 5 à 10 ans, elle permet aux enfants de découvrir plusieurs activités sportives par cycle de 5 séances (équitation, karaté, athlétisme, jeux de ballons, etc.)

Ados

Pour les jeunes de 11 à 17 ans. Activités loisirs, culture, sport,... impliquant les jeunes dans la programmation et l'organisation des projets.



Coccinelle

Lieu d'accueil des enfants de 0-6 ans accompagnés de leur parent ou de leur assistante maternelle, tous les jeudis 9h30/11h30 au Centre Culturel de Montembœuf.



ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

Ces activités sont organisées par des bénévoles. N'hésitez pas à solliciter l'AAEP pour toute nouvelle idée d'activité

L'HEURE DU TEA

Échanges linguistiques et culturels anglais/français. Venez partager un moment convivial autour d'un thé ou un café ! 2^e et 4^e jeudi du mois de 19 à 20h au Centre culturel de Montembœuf.

L'ARCELA :

Atelier d'occitan 2 lundis par mois pour perpétuer le parler et l'apprentissage de la langue occitane (Chantal Monteau 06 61 98 36 78 / Gilbert Croisard 05 45 71 78 63).

LOS VIRONAIRES :

Atelier danse et musique traditionnelles, animation de bals trad, production de CD (Cécile Chambon : 05 45 62 09 17 www.losvironaires.fr).



RANDONNEE PEDESTRE :

Activité ouverte à tous ceux qui veulent pratiquer la marche pour le loisir, la santé, la découverte, la convivialité (C.Guérin 06 08 35 05 56 ou Robert Piton 07 86 99 78 71)

VIDEO :

Mise en valeur des manifestations et activités des associations et des établissements scolaires (Jean-Pierre Montauban 06 77 58 08 29).

CINEMA :

Séance une fois par mois au Centre culturel de Montembœuf. Pour connaître les séances RDV sur www.crcatb.fr.

BADMINTON :

Au gymnase de Montembœuf, activité sportive ouverte à tous pour le loisir, la santé et hors compétition. Enfants sous la responsabilité de leurs parents. (Carole Texier : 05 45 93 66 95)



GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

RAPPEL : Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Sacs noirs : Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque jeudi matin. Mayolle et La Jugie sont collectés les mardis.

Verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Sacs jaunes : Le ramassage se fait le mardi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille). Pour mémoire, calendrier des prochains ramassages:

Calendrier des prochains ramassages : 03.01.17 - 17.01.17 - 31.01.17 - 14.02.17 - 28.02.17 - 14.03.17 - 28.03.17

Attention changements de jours de collecte possibles à partir du 1^{er} avril 2017 (voir sur le site de Calitom). Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an. Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge.

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

SERVICES VIE SCOLAIRE :

Transports :

Les écoliers: les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons :

	Matin	Soir
- Le Bourg :	8 h 25	16 h 55
- Les Mas :	8 h 30	16 h 50
- Puimeau :	8 h 33	16 h 47

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires personnels, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de Saint-Adjutory, à l'école de Vitrac et de Montembœuf (le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30).

Les collégiens :	Matin	Soir
- Puimeau (abribus)	8 h 00	17 h 27
- Les Mas (abribus)	8 h 01	17 h 28
- Le Bourg (abribus)	8 h 03	17 h 35

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

En 2017, nous voterons pour les élections présidentielles et législatives.

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale afin de pouvoir voter en 2018.